

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2023 - 331

Objet : Convention de formation avec Ciril Group pour la formation Civil Net Enfance décideur

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer 1 journée de formation à 2 agents recrutés dans le cadre de la formation continue,

CONSIDERANT que la nature du thème retenu est « Civil Net Enfance décideur »

DÉCIDE de signer un contrat avec Ciril Group pour une formation sur « Civil Net Enfance décideur », pour un montant de 1 111,50 euros TTC (mille cent onze euros et cinquante centimes TTC).

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 20/12/2023

Pour le Maire,
Par délégation,



Fabrice LEBEAULT,
Directeur général des services

Publication en ligne le :

28 DEC. 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.